



**République et Canton du Jura**  
Département de l'Environnement et de  
l'Équipement  
Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
Tél. 032/420.53.05  
Fax 032/420.53.07



**Basler Chemische Industrie**  
Postfach  
CH-4002 Basel  
T +41 61 693 06 02  
F +41 61 692 66 36  
[info@bci-info.ch](mailto:info@bci-info.ch)  
[www.bci-info.ch](http://www.bci-info.ch)

---

**Procès-verbal de la séance de la commission d'information :  
Projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol.  
Lundi 25 février 2002 de 10h15 à 16h00 – Auberge de l'Ours-Vendlincourt**

---

**Présents :**

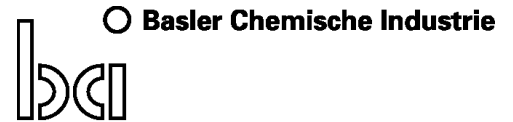
M. **Rolf Bentz**, Directeur technique bci  
M. **Paul Collin**, Représentant du Préfet du Haut-Rhin  
Mme **Aline Cuvillier**, Responsable de gestion du projet d'assainissement, secrétaire  
M. **Francis Demuth**, Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin  
M. **Daniel Dietmann**, Président de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E Largue  
M. **Jean-Pierre Egger**, Président de Pro Natura  
M. **Jean Fernex**, Biologiste, Chef de la section environnement à l'OEPN  
M. **Alain Fousseret**, Conseiller Régional de Franche-Comté, Directeur du SIDES  
M. **Jean-Rodolphe Frisch**, Maire de Pfetterhouse  
M. **Jean-Claude Hennet**, Porte-parole de la commune de Bonfol  
M. **Morand Heyer**, Adjoint au maire de Pfetterhouse  
M. **Jean Kugler**, Direction Départementale Agriculture et Forêts du Haut-Rhin  
M. **René Longet**, Président de la SPE, Président de la commission  
M. **Jean-Paul Masson**, DIREN Franche-Comté  
M. **Philippe Riat**, Porte-parole WWF-Jura  
Mme **Lucienne Merguin Rossé**, Chargée d'affaires Pro Natura  
M. **Jérôme Oeuvray**, Coordinateur de la communication à la bci  
M. **Jean-Claude Pheulpin**, Conseiller communal de Bonfol  
M. **Jean-Claude Probst**, Secrétaire du Syndicat Industrie et Bâtiment  
M. **Clément Tolusso**, Porte-parole Greenpeace Suisse  
M. **Christophe Wenger**, Chef de section des sites contaminés et liquides polluants à l'OFEFP  
M. **Walter Wildi**, Expert cantonal  
M. **Matthias Wüthrich**, Porte-parole Greenpeace Suisse

**Excusés :**

M. **Dominique Marie**, Collectif Bonfol Franche-Comté, Vice-président de la commission d'information  
M. **Gilbert Janthial**, DDAF Territoire de Belfort  
Mme **Susanna Küffer Heer**, Solidago Münchenstein



**République et Canton du Jura**  
Département de l'Environnement et de  
l'Équipement  
Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
Tél. 032/420.53.05  
Fax 032/420.53.07



○ **Basler Chemische Industrie**

Postfach  
CH-4002 Basel  
T +41 61 693 06 02  
F +41 61 692 66 36  
[info@bci-info.ch](mailto:info@bci-info.ch)  
[www.bci-info.ch](http://www.bci-info.ch)

---

## **Ordre du jour :**

- 1.** - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du PV de la séance du 10 décembre 2001
  - Informations de la séance du bureau du 7 février 2002
  
- 2.** Modification de l'article 3 du règlement de la commission d'information
  
- 3.** Budget
  
- 4.** Suite du rapport de M. Pictet
  
- 5.** Carte de visite de la commission d'information
  
- 6.** Information sur la situation actuelle et le rapport d'avancement de la bci
  
- 7.** Informations par les différents partis
  
- 8.** Divers

## 1. - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

### - Adoption du PV de la séance du 10 décembre 2001

Le procès verbal est adopté.

### - Informations de la séance du bureau du 7 février 2002

**M. Longet** rappelle que le bureau est un organe de préparation des séances de la commission d'information mais pas un organe décisionnel. Il fait une lecture des prises de position du bureau lors de sa dernière séance (cf. PV du bureau du 7 février 2002).

**M. Riat** fait la lecture d'une déclaration des ONG (annexe 1).

## 2. Modification de l'article 3 du règlement de la commission d'information

Après avoir lu la modification de l'article 3 du règlement de la commission d'information, **M. Longet** met cette décision au vote. Le changement de l'article est accepté à la majorité: 11 voix pour et 6 voix contre.

Décision: Le changement de l'article du règlement de la commission d'information est adopté.
--

## 3. Budget 2002 de la commission d'information

**M. Longet** fait la lecture de proposition de budget 2002 établie lors de la séance du bureau (annexe 2). Il indique que seul le point concernant les mandats d'expertises a divisé les membres du bureau. Deux types d'expertises ont été définis:

- Les expertises commandées par la commission pour elle-même
- L'enveloppe à disposition des Partenaires ONG, selon des modalités à définir.

Il ajoute que les frais de la commission pour 2001 se sont avérés bien moindres que ce qui avait été prévu au départ. Il rappelle que le salaire de Madame Cuvillier est pris en charge par le Canton (et financé par la bci), tout comme les infrastructures de son bureau.

**M. Wuethrich** rappelle que les ONG ont initialement réclamé un budget plus haut que ce qui leur a été accordé. Il estime que le budget utilisé en 2001 est plus petit que ce qui avait été prévu au départ car il s'agissait de la mise en route des actions de la commission d'information. Il ajoute qu'il regrette que le budget alloué aux ONG ne soit que de 50'000,-FS mais est satisfait de la coopération entre les différents partenaires qui commencent à travailler ensemble.

Selon **M. Fousseret**, un budget est habituellement sous la forme d'un tableau contenant deux colonnes avec d'une part le budget précédent et le budget à venir. Certains budgets non-utilisés peuvent être reportés à l'année suivante.

**M. Longet** fait la lecture détaillée des dépenses réelles de l'année 2001 par rapport au budget initialement prévu. Il ajoute que M. Walther n'a pas encore facturé la moitié de ses services mais cette facturation sera prise en compte sur le budget 2001.

**M. Egger** souhaite savoir pourquoi la facture de **M. Longet** ne figure pas dans le bilan du budget 2001.

**M. Longet** lui répond que son salaire est versé indépendamment du budget de la commission d'information.

**M. Bentz** donne son accord pour acceptation du budget 2002 tel qu'il est proposé.

Décision: la proposition de budget 2002 est acceptée.

#### 4. Suite du rapport de M. Pictet

**M. Longet** fait la lecture de la proposition du bureau (annexe 3).

Selon lui, ce texte ressemble à un communiqué de presse et souhaite savoir à qui il est destiné. Il ajoute que les commentaires de la bci sur le rapport Pictet ne sont pas publics et ne devraient donc pas être mentionnés dans ce texte.

**M. Longet** propose que ce texte soit placé sur le site Internet de la commission. Il ajoute que ce texte s'adresse principalement à la bci et au Canton.

**M. Fousseret** aimerait savoir si la bci souhaite que ses commentaires soient aussi placés sur le site.

**M. Bentz** rappelle que les commentaires de la bci étaient initialement des commentaires faits par BMG mais qu'ils peuvent figurer sur le site.

**M. Longet** suggère que l'étude Pictet figure aussi sur le site: cahier des charges et rapport d'expertise.

**M. Hennet** estime qu'être transparent ne veut pas dire publier n'importe quoi.

Selon **M. Fernex**, il est important que la commission d'information (ci) rende ces documents accessibles. Il propose que toute personne souhaitant faire des commentaires le fasse par écrit et sur le site.

**M. Fousseret** rappelle qu'il ne faut pas confondre information et communication. Il est important de s'assurer qu'une déclaration ne soit pas publiée sans accord des différents partenaires.

**M. Longet** rappelle que le site Internet contient un forum sur lequel chacun est libre de s'exprimer. Il ajoute que ce qui se trouve sur le site de la ci ne représente que ce que la ci a décidé.

**M. Wildi** estime qu'il est important de se demander sur quel site on trouve quoi, car il existe trois sites donnant des informations sur Bonfol (bci/Canton/ci).

Selon **M. Longet** les prises de positions de ces trois partenaires peuvent se trouver sur leurs sites respectifs.

A ce stade le texte proposé par le bureau est modifié pour certains points.

Décisions:

- Le cahier des charges Pictet ainsi que son rapport seront placés sur le site Internet de la ci.
- Y figurera aussi les commentaires de la bci ainsi que la proposition de la ci au sujet du devenir de ce rapport.

#### 5. Carte de visite de la commission d'information

**M. Longet** propose que le rapport d'activité 2001 de la ci soit distribué en même temps que la carte.

**M. Hennet** indique que les remarques de fond ont déjà été discutées et souhaite que les membres lui donnent le jour même leurs commentaires détaillés ainsi que le nombre de copies dont ils auraient besoin.

Selon **M. Kugler**, **M. Floderer** pour la DRIRE est à rajouter aux membres du Haut-Rhin.

**M. Egger** suggère d'enlever **M. Derache** qui ne participera plus.

**M. Fousseret** excuse l'absence de M. Marie aux séances du bureau, celui-ci devant partir deux mois pour une mission spéciale.

**M. Riat** indique que **M. Jossen**, étant suppléant, n'avait pas compris qu'il devait participer aux séances du bureau mais qu'il sera désormais présent.

**M. Egger** souhaite que le ruisseau allant à Bonfol soit mieux dessiné.

**M. Masson** aimerait que la Vendeline figure aussi sur la carte.

**M. Wuethrich** estime que la photo de la décharge se trouvant sur la carte est trop petite.

**M. Hennet** rappelle que le but du document est d'inciter le public à se rendre sur le site.

Selon **M. Longet** l'aspect de la carte est trop touristique. Il serait important de montrer qu'il y a un véritable enjeu technologique à assainir la décharge. Il suggère que la photo noire et blanche soit utilisée comme fond tramé et agrandie.

**M. Heyer** propose qu'une phrase telle que "En allant sur l'adresse [www.jura.ch/ci-bonfol](http://www.jura.ch/ci-bonfol) vous trouverez...." soit inscrite en titre.

**M. Fousseret** suggère de mettre la formulation "Tout savoir sur la ci à l'adresse..."

**M. Fernex** pense que le nombre d'exemplaires de cette carte dépend de sa durée de vie.

Selon **M. Longet** sa durée de vie ne devrait pas dépasser 1 à 2 ans.

**M. Fousseret** rappelle que les noms des représentants limitent le document à l'échelle du temps. Il ajoute que pour la distribution de la carte dans le Haut-Rhin et le Territoire de Belfort il se chargera de trouver les distributeurs.

A ce stade chacun des partenaires fait la commande du nombre d'exemplaires qui lui sont nécessaires. Au total 5000 exemplaires sont demandés.

**M. Hennet** propose de soumettre la version finale par email et attendra les dernières remarques pour le 20 mars au plus tard avant de faire imprimer la carte.

**M. Longet** suggère que le stock de cartes soit disponible chez Mme Cuvillier. Il souhaite savoir si les membres aimeraient que le rapport d'activité 2001 soit distribué avec la carte.

**M. Tolusso** pense que cela n'est pas nécessaire, le rapport 2001 se trouvant déjà sur le site Internet.

**M. Longet** indique qu'il ne faut pas oublier les élus suisses et les membres du parlement. Il estime cela à 85 exemplaires. Il ajoute que les partenaires de la commission se chargeront de distribuer les cartes par envois officiels.

Décisions:

- La Vendeline sera ajoutée au schéma de la carte
- La photo des fûts sera agrandie et utilisée comme fond tramé

- L'adresse du site Internet sera mieux mise en valeur
- Quelques noms des membres seront modifiés
- 5000 exemplaires de la carte seront commandés

## 6. Information sur la situation actuelle et le rapport d'avancement de la bci

**M. Bentz** explique que le but du rapport est de montrer ce qui a été fait au cours du semestre passé et ce qui sera fait au semestre suivant. Ce rapport est là pour permettre une consultation entre les différents partenaires. Il ajoute qu'il attend les commentaires sur le fond et la forme de ce premier rapport.

**M. Probst** rappelle que l'on a d'abord décidé d'abandonner les études sur la vitrification in-situ, et qu'il y a ensuite eu un problème de fuites. Selon lui, il est important d'accélérer le mouvement. Il s'agirait de faire des projets concrets mais sans précipitation.

Selon **M. Bentz**, dans chaque projet d'assainissement les gens pensent que l'on veut faire traîner les choses. Il explique que la bci a pris des contacts en Allemagne avec des usines d'incinération, mais aussi avec les autorités qui donnent les permis d'incinérations. Il existe un problème du fait que la Suisse n'appartient pas à la communauté européenne.

Concernant les fuites, il ajoute qu'elles ont surpris la bci qui entame maintenant des programmes pour améliorer les connaissances géologiques et hydrogéologiques. La deuxième réunion technique du 7 mars permettra de discuter des paramètres à analyser, de la périodicité des prélèvements et de leur localisation. Il s'agit de concevoir un nouveau programme de surveillance en collaboration avec l'ensemble des partenaires suisses et français.

Suite à la pollution, la bci a percé de nouveau forages et les analyses ont montré que le pompage dans ces forages permet une diminution de la pollution. La vitesse de l'eau est de 1m/j alors que celle des polluants est 5 fois plus faible. Ceci limite les investigations dans le temps.

**M. Wuethrich** souhaite un rapport plus détaillé (localisation des fuites, méthodes d'analyse, paramètres...). Selon lui, le rapport est trop résumé.

**M. Masson** indique que le préfet du Territoire de Belfort a adressé un courrier à l'OEPN qui est l'interlocuteur des autorités franc-comtoises. Ce courrier donne des propositions de substances à analyser dans le cadre du programme de surveillance qui sera discuté à la prochaine réunion technique.

Selon **M. Bentz** les méthodes d'analyses doivent pouvoir faire la comparaison entre l'état pré et postérieur à l'assainissement. Il indique que la bci étudie la possibilité d'une méthode de vitrification on-site en mandatant les USA pour un projet d'étude. Cette méthode est robuste et ne nécessite pas de transport de déchets pollués. En parallèle la méthode d'incinération est aussi étudiée.

**M. Fousseret** rappelle que plusieurs méthodes d'assainissement peuvent être utilisées en fonction de la nature des déchets. Il ajoute qu'il n'est personnellement pas contre une vitrification on-site. Selon lui, il est aussi important d'essayer de comprendre ce qui se passe 20 à 100m sous la décharge pour éviter les fuites dans le sens vertical.

**M. Bentz** explique que le nombre et la position des piézomètres seront discutés avec les différents partenaires. Une étude hydrogéologique permettra d'en connaître un peu plus sur l'écoulement vertical.

**M. Fernex** rappelle que les réunions techniques ont été mises en œuvre de manière accélérée. Il suggère que M. Walther fasse un compte rendu aux ONG de ce qui se passe dans ces réunions.

Selon **M. Wildi**, le but est la sécurisation de la décharge. L'eau transporte des parties dissoutes mais il existe aussi des phases lourdes. Les piézomètres ne permettent pas de connaître la nature de ce qui coule dans les eaux souterraines. En outre, le milieu est très hétérogène. Il souhaite savoir de quelle manière les données sur les phases lourdes seront communiquées.

**M. Bentz** répond que les résultats de l'étude hydrogéologique seront présentés à la séance technique du 27 mai.

**M. Wuethrich** exprime son manque de confiance dans les résultats transmis par la bci.

**M. Longet** estime que le rapport de M. Walther permettra de rendre les ONG plus confiantes.

**M. Hennet** invite **M. Wuethrich** à s'expliquer sur son manque de confiance concernant la sécurité de la décharge.

**M. Wuethrich** explique qu'il serait utile de commencer à organiser les méthodes d'excavation et le tri des déchets.

**M. Fousseret** rappelle que l'ouverture de la décharge permettra peut-être de trouver d'autres types de déchets.

Selon **M. Longet**, la surveillance du projet est partagée entre tous les partenaires. La coopération se fonde sur la crédibilité et la cohérence des mesures. Il ajoute que jusqu'ici, les expertises ont été faites rapidement.

**M. Wildi** indique qu'il existe trois points sur lesquels on doit focaliser nos efforts en parallèle: le contrôle, la sécurisation du site, et l'assainissement lui-même. Concernant la sécurisation du site il s'agit de déterminer quelle est notre tolérance des fuites mais plus vite l'assainissement sera fait, plus vite les fuites seront stoppées.

**M. Tolusso** souhaiterait avoir des explications sur la méthode de "screening".

**M. Bentz** lui explique que cette méthode s'utilise en chromatographie et donne des spectres des substances analysées.

**M. Fousseret** indique que l'on y analyse des pics que l'on essaye d'identifier car chaque pic est spécifique d'une substance particulière.

**M. Tolusso** s'interroge sur le titre choisi pour le tableau, sachant que la variante finale sera choisie fin 2003. Il souhaiterait savoir si certaines phases ne peuvent être accélérées, par exemple en obtenant les permis d'exportation à l'avance.

**M. Bentz** rappelle qu'il est actuellement impossible de se concentrer sur une seule méthode. Il s'agit de préparer l'assainissement total de la décharge. Une perte de temps signifie aussi une perte d'argent pour la bci. Il ajoute que toutes les études actuelles permettent d'étudier ce qui peut être fait en fonction des différentes variantes restantes.

A ce stade **M. Longet** propose de revoir le rapport page après page.

Selon **M. Fousseret**, les rapports d'activité de la step sont trop légers et devraient être plus détaillés.

**M. Wildi** souhaiterait que les références soient indiquées. Il indique aussi que le tableau est fait pour les deux variantes d'assainissement mais pourrait aussi être fait pour les étapes d'assainissement et de sécurisation. Il s'agit de savoir à quelle étape du projet l'on se trouve.

**M. Tolusso** aimerait connaître les résultats de la discussion avec Vivendi.

**M. Bentz** explique que cette entreprise s'est avérée trop complexe et demandait à prendre en charge l'ensemble du projet.

**M. Longet** suggère d'expliquer en une ou deux phrases l'objet et l'aboutissement de telles réunions.

**M. Wildi** indique que du choix de l'entrepreneur dépendra le site d'incinération utilisé.

**M. Fousseret** souhaite que tous les documents soient en français.

**M. Wildi** rappelle qu'il est aussi important de se mettre d'accord sur la terminologie utilisée. Il cite l'exemple de "Vorstube" et "Vorprojekt" dont la différence n'est pas assez perceptible. Il suggère de se référer à la terminologie utilisée par l'OFEFP.

**M. Longet** rappelle l'importance de correspondance entre le texte, les annexes, et le calendrier.

**M. Tolusso** souhaite la traduction française de mots techniques (ex: screening).

**M. Longet** salue l'effort de la bci pour l'élaboration de ce premier rapport.

#### Décisions:

- M. Walther fera un compte rendu aux ONG des réunions techniques auxquelles il assiste
- Le rapport d'avancement semestriel sera plus détaillé
- L'objet et l'aboutissement des actions menées par la bci seront expliqués en quelques phrases
- L'ensemble du rapport sera en français
- La terminologie utilisée sera conforme à celle utilisée par l'OFEFP

## 7. Informations par les différents parties

Ceci a déjà été traité dans les paragraphes précédents.

## 8. Divers

### Prochaine séance de la commission d'information:

Le 16 mai de 10h à 16h.

Le budget d'expert accompagnant sera discuté sur la forme et le fond. Les ONG sont encouragées à faire des propositions.

Un ordinateur portable ainsi qu'une imprimante seront mis à disposition de Mme Cuvillier.

### Thèmes évoqués lors du point presse

- Carte de visite
- Budget
- Expertise de MM. Pictet et Walther
- Retour sur le rapport d'avancement

### Expérience d'assainissement



Etant donné que la bci a déjà réalisé un assainissement dans son ensemble, **M. Wildi** suggère que la bci fasse une petite présentation de cet assainissement. De plus, il propose qu'une autre personne fasse une présentation sur la situation de l'assainissement en cours à Kölliken.

Procès-verbal rédigé le 20 mars 2002